

Au Canada, les gains d'emplois placent l'économie dans le rétroviseur

- Le marché de l'emploi au Canada a été vigoureux en février.
- Mais à terme, la volonté de recruter pourrait être mise à rude épreuve.
- Les jeunes ont dominé les gains.
- Les autres détails ont été solides.
- Les heures de travail ont bondi malgré la conjoncture économique maussade
- ... ce qui laisse entendre que la productivité a subi tout un choc.
- La croissance des salaires reste vigoureuse.

Canada, évolution nette de l'emploi en données désaisonnalisées (en milliers)/taux de chômage (%), février 2020

Données réelles : 30,3/5,6

Scotia : 0/5,6

Consensus : 11/5,6

Auparavant : 34,5/5,5

Au Canada comme aux États-Unis, le marché de l'emploi tournait plutôt rondement avant que le virus abaisse les perspectives et fasse dégringoler les marchés. La croissance de l'emploi au Canada a largement répondu aux attentes grâce à des détails assez fermes. Les détails ont pour la plupart été solides; or, les deux tiers des gains reviennent à la catégorie des jeunes, ce qui appelle à la prudence, surtout à cette époque de l'année.

Ceci dit, la période de référence de l'Enquête sur la population active est la semaine qui comprend le 15 du mois. Puisque les stocks ont vraiment commencé à se replier après le 20 février, la période de référence donne probablement un portrait inexact de la volonté actuelle de recruter, qui est appelée à s'amoindrir dans les rapports ultérieurs.

L'emploi à temps plein explique tous les gains (+37,6 k), puisque l'emploi à temps partiel a calé (-7,3 k). Pour le troisième mois de suite, le bond de l'emploi à temps plein se chiffre en hausse à 107 k au cours de cette période, alors que l'emploi à temps partiel a reculé de 15 k.

Les heures de travail ont bondi de 1,2 % sur un mois. Il s'agit du gain mensuel le plus important depuis décembre 2017 et du septième gain en importance dans les annales. Ce bond a tout de suite recadré le suivi de la croissance du T1 en heures de travail par trois points de pourcentage environ par rapport à ce que nous avions prévu auparavant (graphique 1). Encore faut-il savoir pourquoi les heures de travail ont explosé. Les problèmes de qualité des données se prêtent

RENSEIGNEMENTS

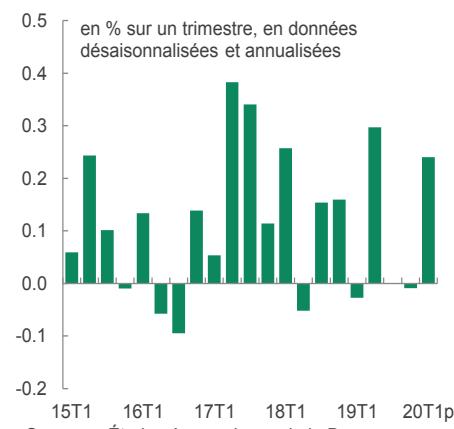
Derek Holt, VP et chef des Études économiques sur les marchés des capitaux

416.863.7707

Études économiques de la Banque Scotia

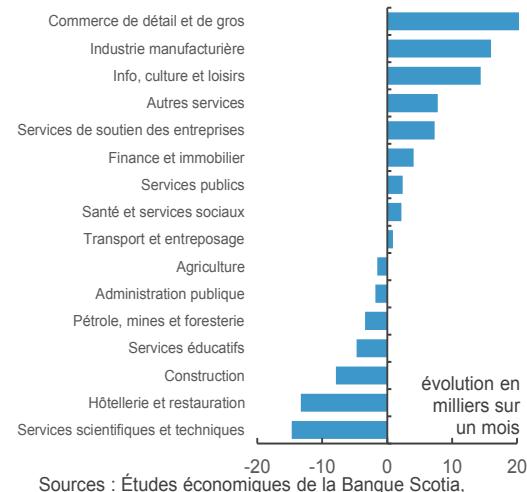
derek.holt@scotiabank.com

Total des heures de travail au Canada



Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Statistique Canada.

Évolution des niveaux de l'emploi au Canada par secteur en février



Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Statistique Canada.

toujours à une explication. Peut-être est-ce parce que, même si elles ont augmenté, les heures de travail n'ont guère été productives, et que la productivité est devenue un boulet pour l'économie. Dans certains secteurs comme la santé et la finance, les heures de travail ne baisseront probablement pas de sitôt!

La croissance des salaires a plié d'un cran à 4,3 % sur un an. Bien que ce chiffre soit toujours solide, il ne s'agit pas du baromètre auquel la BdC est très attentive par rapport à son indicateur commun des salaires.

C'est au secteur privé qu'on doit tous les gains d'emplois (+33,5 k), alors que le secteur public a fait du surplace (-0,6 k).

Les emplois salariés ont gagné 33 k alors que les emplois autonomes ont peu bougé (-2,7 k).

Les jeunes ont porté la plus grande partie des gains, puisque dans la catégorie des 15 à 24 ans, l'emploi a gagné 21,7 k. Les hommes de 25 ans et plus ont engrangé 18 k emplois de plus et les femmes en ont perdu 9 k.

Le secteur des services a mené la création d'emplois (+24,6 k), alors que dans le domaine des biens, l'emploi a monté d'à peine 5,6 k. Le graphique 2 donne la répartition sectorielle de la création d'emplois.

Dans le secteur des biens, le gain de 16 k dans les emplois manufacturiers masque la léthargie dans l'agriculture (-1,5 k), dans les ressources (-3,4 k) et dans la construction (- 7,9 k); dans les services publics, l'emploi a gagné +2,4 k.

Dans les services, le gain s'explique par l'embauche dans le commerce de gros et dans le commerce de détail (+22,6 k), ainsi que dans le domaine de l'information, de la culture et des loisirs (+14,4 k).

Dans les provinces, les Québécois et les Albertains ont été au cœur de l'action, comme l'indique le graphique 3. Au Québec, l'emploi a gagné 20 k. L'Ontario a perdu 3,2 k emplois. La Colombie-Britannique a reculé de 6,5 k et l'Alberta a gagné 11,4 k emplois. Toutes les autres provinces ont relativement peu bougé. En Alberta, l'activité sur le marché de l'emploi risque à nouveau d'être mise à l'épreuve, compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie.

Répartition de l'emploi au Canada

Province sur un mois

Québec	+20,0 k
Alberta	+11,4 k
Nouvelle-Écosse	+3,7 k
Manitoba	+3,2 k
Terre-Neuve	+0,7 k
Saskatchewan	+0,5 k
Île-du-Prince-Édouard	+0,3 k
Nouveau-Brunswick	+0,1 k
Ontario	-3,2 k
Colombie-Britannique	-6,5 k

Type d'emploi sur un mois

À temps plein	37,6 k
À temps partiel	-7,3 k
Secteur public	-0,6 k
Secteur privé	33,5 k
Travail autonome	-2,7 k

Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Statistique Canada.

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de cochefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabanc Inc., Citadel Hill Advisors L.L.C., The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York, Scotiabank Europe plc, Scotiabank (Ireland) Limited, Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Scotia Inverlat Casa de Bolsa S.A. de C.V., Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V. et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.